

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 15 décembre 2020

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 68 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Romain BRUMENT - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Agnès FRESCHER - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Prune HELFTER-NOAH - Michel ILLAC - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Pierre LAGET - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Yves MORAIN - Lourdes MOUNIEN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Jocelyne POMMIER - Julien RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Roland GIBERTI - Sébastien BARLES représenté par Etienne TABBAGH - Sabine BERNASCONI représentée par Laurent SIMON - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Joël CANICAVE représenté par Pierre LEMERY - Mathilde CHABOCHE représentée par Cédric JOUVE - Bernard DEFLESSELLES représenté par Caroline MAURIN - Olivia FORTIN représentée par Eric SEMERDJIAN - Pierre HUGUET représenté par Anne VIAL - Christine JUSTE représentée par Jean-Marc SIGNES - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - Eric MERY représenté par Lourdes MOUNIEN - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Marcel TOUATI représenté par Laure ROVERA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Corinne BIRGIN - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Sophie CAMARD - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Saphia CHAHID - Jean-Marc COPPOLA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Arnaud DROUOT - Lydia FRENTZEL - David GALTIER - Audrey GARINO - Samia GHALI - Bruno GILLES - Sophie GUERARD - Anthony KREHMEIER - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Franck OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Michèle RUBIROLA - Aïcha SIF - Nathalie TESSIER.

Signé le 15 Décembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 18 décembre 2020

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOIMOB 014-246/20/CT

■ CT1 - Approbation de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Septèmes les Vallons dans le cadre de l'aménagement du carrefour RD 543/ ZAC Pré de l'Aube

Avis du Conseil de Territoire
DRMVEP 20/18931/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Bureau de Métropole sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour avis au Conseil de Territoire.

La Métropole envisage de réaliser sur la commune de Septèmes-les-Vallons, un carrefour giratoire à l'intersection de la RD543 (route d'Apt), de la voie du Pré de l'Aube et de la voie des Genêts destiné à améliorer la sécurité et à faciliter la desserte de la zone d'activités et de la zone résidentielle.

Les objectifs de cet aménagement sont notamment de sécuriser et améliorer la lisibilité des échanges entre les différentes voies pour l'ensemble des usagers, de réduire les vitesses pratiquées, de signaler l'entrée de la zone d'activités par la réalisation d'un aménagement valorisant, et de créer une piste cyclable permettant de rejoindre la maison des jeunes et de la culture.

Le projet d'aménagement concerne une voie de 280 mètres linéaires qui s'étend du carrefour entre la route d'Apt et la rue Batistin Raphaël à l'accès au complexe sportif.

Il prévoit de réaliser un giratoire avec chaussée en enrobé, de créer un muret en pied de talus permettant d'élargir l'emprise du projet afin de réaliser la piste cyclable et le trottoir côté Ouest de la voie, de créer des trottoirs de 1,50m en enrobé de part et d'autre de la voie, de mettre en place une piste cyclable bi-directionnelle en enrobé en bordure Ouest de la RD543, de réaliser deux quais bus, et enfin de rénover l'éclairage public, et renforcer le réseau pluvial.

Pour permettre la requalification de la RD543 et ces aménagements viaires, le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille Provence ont convenu d'un conventionnement ayant pour but :

- D'une part, d'opérer un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage au bénéfice de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- D'autre part d'établir les modalités d'entretien et d'exploitation des ouvrages objet du transfert ;
- Et enfin de définir les conditions de la participation financière du Département à ce projet d'aménagement.

Le coût global des travaux d'aménagement est estimé à 840 000 € HT.

Le Département prendra à sa charge le coût total hors taxe de la réfection de la chaussée (raboitage, démolition, épaulement de chaussée et structure de chaussée neuve, couches de roulement) et de la réalisation de la piste cyclable. Il prendra en charge le coût total hors taxe des travaux de réalisation du muret de pied de talus rendu nécessaire par la création de la piste cyclable. Il participera à hauteur de 50% au règlement du coût hors taxe de la fourniture et de la pose des bordures et caniveaux. Ceci correspond prévisionnellement à un montant de 393 604 € HT.

Signé le 15 Décembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 18 décembre 2020

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il convient de réaliser l'aménagement du carrefour RD 543 / ZAC Pré de l'Aube sur la commune de Septèmes - les-Vallons.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable au rapport relatif à l'approbation de l'opération d'aménagement du carrefour RD 543/ ZAC Pré de l'Aube sur la commune de Septèmes - les Vallons.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI

Signé le 15 Décembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 18 décembre 2020